

TRANSPORT

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA VENDANGE



Dans les cas où cela est possible (équipes locales notamment), privilégier les modes de transport individuels et l'arrivée du personnel de vendanges directement aux abords des parcelles en laissant la place à la circulation des engins. Rappeler, en amont de la vendange, à tous les salariés qui assurent eux-mêmes leurs déplacements, les mesures de précaution (hygiène et distanciation) à respecter en cas de covoiturage.

-
- Équiper les passagers d'un masque et respecter la distance minimale d'un mètre (un siège occupé sur deux, en décalé).
 - Veiller à ce que chaque passager effectue un lavage des mains avant la montée dans le véhicule (mettre à disposition un bidon d'eau, du savon et essuie-main jetable ou une solution hydroalcoolique).
 - Éviter les regroupements et veiller à faire respecter les distances de sécurité lors de la montée et de la descente des passagers.
 - Conserver autant que possible les mêmes véhicules pour les mêmes équipes et attribuer une place à chaque passager (à conserver pendant toute la vendange).
 - Assurer une aération fréquente, voire continue.
 - Assurer, au moyen d'un produit désinfectant, un nettoyage du véhicule à échéance quotidienne et après chaque changement d'équipe.
 - Dans la mesure du possible, lors de la vendange attribuer un véhicule par chauffeur (tracteur par exemple). À défaut, s'assurer de la désinfection des surfaces de contact entre chaque utilisateur.